



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 16 décembre 2025 à 17:00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Nomination d'un délégué auprès du Conseil d'Administration de l'Office Social Commun Larochette
2. Approbation d'un avant-projet sommaire avec devis concernant l'élargissement de la berge droite en amont du CR123 et renaturation du « Schrondweilerbaach »
3. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire concernant la Rue Principale à Schrondweiler
4. Changement de la dénomination d'une partie de la Rue Neuve à Nommern (« Op Groërt »)
5. Avis concernant l'avant-projet de Règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de corridor écologique, la zone « Schrondweiler – Seitert / Groëknapp » sise sur les territoires des communes de Nommern et de la Vallée de l'Ernz
6. Approbation d'un règlement interne concernant le transport scolaire communal
7. Subsidés aux associations locales
8. Octroi de subsidés à diverses associations
9. Approbation du budget rectifié 2025 et du budget pour l'exercice 2026

Nommern, le 9 décembre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal

Laurent REILAND

(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre

Sophie DIDERRICH